

Rapport du Président

Commission Permanente du jeudi 18 décembre 2014

Service instructeur

Service Tarification des Etablissements Sociaux

Service consulté

N° CP-2014-11-4-4

REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS, DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL

Résumé: Le présent rapport a pour objet de désigner les membres représentant de l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à KAYSERSBERG-AMMERSCHWIHR

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé a acté la cessation de l'activité de soins de suite et de réadaptation de la Résidence hospitalière de la Weiss à KAYSERSBERG au 1^{er} janvier 2015. Cette décision entraîne la modification du statut d'établissement public de santé en établissement public médico-social à la même date.

Dans ce cadre et en application de l'article R315-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), la représentation de l'Assemblée Départementale au sein du Conseil d'Administration de cet établissement doit être assurée par trois de ses membres élus en qualité de titulaires exclusivement.

Il est rappelé qu'avant ces modifications statutaires, l'établissement comptait un représentant du Département au sein de son Conseil de Surveillance, ce siège étant pourvu par Monsieur Henri STOLL.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

• désigner les trois membres de l'Assemblée Départementale chargés de siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EHPAD de KAYSERSBERG-AMMERSCHWIHR pour la durée de leur mandat.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles BUTTNER